



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



L'AMIEM 4

Quelques chiffres clés	4
Les temps forts de l'année	4
Nos missions	5

INSTANCES DE GOUVERNANCE 6

Le Conseil d'Administration	6
La Commission de Contrôle	6
La Commission Médico-Technique	7

COMPOSITION ET IMPLANTATION DU SERVICE 8 - 10

Nos équipes	8 - 10
L'implantation du service	10

SALARIÉS ET ADHÉRENTS 11 - 12

Les salariés	12
Les adhérents	11

ORGANISATION DU SERVICE 13

Le projet de service	13
----------------------------	----

OFFRE SOCLE 14 - 21

L'offre Socle	14
Prévention des risques professionnels	15
Assurer le suivi de l'état de santé des salariés	16 - 19
Prévenir la Désinsertion Professionnelle (PDP)	20 - 21

OFFRE SPÉCIFIQUE 22**MODERNISATION DIGITALE 23**

Modernisation du Système d'Information (SI)	23
Une visibilité digitale	23

NOS ENGAGEMENTS 24 - 26

La démarche qualité	24
Le réseau Présanse	25
Nos engagements RSE	26

Quelques chiffres clés de l'année 2025...

186 016

salariés suivis
et facturés



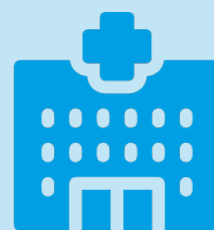
22 100

adhérents



25

centres



249

collaborateurs



221,84

ETP

Les temps forts de l'année

Voeux du Président
Réunion du personnel

Rencontres Santé Travail
Conseil Médico-Technique

Conseil d'Administration
Commission de Contrôle

Janvier

Mars

Avril

Conseil d'Administration
Commission de Contrôle

Réunion du personnel
Cérémonie des médailles du travail
Conseil Médico-Technique
Audit de certification

Assemblée Générale
Conseil d'Administration
Commission de Contrôle

Septembre

Juin

Mai

Octobre rose

Réunion pluridisciplinaire
Passage à PADOA et SAGE

Assemblée Générale
Conseil d'Administration
Commission de Contrôle

Octobre

Novembre

Décembre



L'AMIEM, association régie par la loi 1901, a été créée en 1947 par les employeurs du Morbihan pour permettre à l'ensemble des salariés du secteur privé de bénéficier d'une surveillance médicale visant à leur éviter toute altération de la santé du fait de leur travail.

La loi du 11/10/1946 a, en effet, confié aux employeurs le soin d'en assurer l'organisation, au travers de services autonomes ou interentreprises.



L'AMIEM bénéficie d'un agrément de 5 ans, délivré le 27 mars 2024, par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

Nos missions

1

LA SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE SANTÉ

(examens médicaux, Visite d'Information et de Prévention - VIP)

2

LE CONSEIL

(amélioration des conditions de travail et de la santé au travail)

3

LA TRAÇABILITÉ

(recueil et suivi personnalisé des risques professionnels et de l'état de santé du salarié)

4

L'ACTION EN ENTREPRISE

(étude de poste, analyse des risques professionnels, prévention)

Nos équipes santé travail se regroupent autour de 3 pôles :

LE PÔLE MÉDICAL

LE PÔLE PRÉVENTION

LE PÔLE ADMINISTRATIF

**Les 3 offres
de la loi
du 2 août 2021**

1

L'OFFRE SOCLE

2

L'OFFRE
SPÉCIFIQUE

3

L'OFFRE
COMPLÉMENTAIRE

Le Conseil d'Administration

Le **Conseil d'Administration (CA)** est composé paritairement de 20 membres, soit 10 membres représentant les employeurs et 10 membres représentant les salariés. A l'AMIEM, il se réunit au moins 3 fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président. Deux Assemblées Générales sont organisées chaque année, une première en milieu d'année pour approuver les rapports d'activité et financier et une seconde en fin d'année pour approuver le montant de la cotisation et valider le budget de l'année suivante.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 01/05/2026

Le bureau

Président : LESTROHAN Marc
Président délégué : JEFFROY Jean-Paul
Vice-Présidente : SOKOLSKI Delphine
Trésorier : GUILLOT Georges Yves

REPRÉSENTANTS EMPLOYEURS

MEDEF Morbihan
HAMON PELLEN Marie-Pierre - HAMON PELLEN LARCHE – Vannes - Membre
JEFFROY Jean-Paul - GEIREC - Lorient - Président délégué
JOUBERT Olivier - HBH – Vannes - Membre
LE BRAS Didier - SARL SUPENERGIE - Auray - Membre
LE GUENNEC Anne-Hélène - SARL LE GUENNEC - Hennebont - Membre
LESTROHAN Marc - LAUDREN ATLANTIQUE - Lanester - Président

CPME
CHAULIAC Caroline - AER CONTRÔLES – Ploemeur - Secrétaire
LE GOFF Emmanuelle - SAS L'OMNIUM DE L'ENTRETIEN - Quéven - Membre

U2P
JEGO Fabrice - FAP - Plouay - Membre
Poste vacant

REPRÉSENTANTS SALARIÉS

DELPORTE Christophe - CAPITAINE HOUAT – Lanester - CFDT
GIRARD Audrey - CREDIT MUTUEL ARKEA – Vannes - CFDT

LE MECHEC Stéphane - HILL ROM - Pluvigner - CGT
TRIBOUILLARD Flore - GUERBET - Lanester - CGT

FAUVEL Denis - ASSOCIATION DOUAR NEVEZ - Lorient - FO
LE MEUR Nathalie - SUEZ – Lanester - FO

GUILLOT Georges Yves - LES ATELIERS DU GOUT - Noyal-Pontivy - CFTC - Trésorier
KERSERHO Sophie - CELVIA ELABOREE – St Jean Brévelay - CFTC

COURTOIS Xavier - MANPOWER - CFE-CGC
SOKOLSKI Delphine - MANPOWER - Auray - CFE-CGC - Vice-Présidente

La Commission de Contrôle

La **Commission de Contrôle (CC)** de l'AMIEM est composée pour 1/3 de représentants employeurs et pour 2/3 tiers de représentants salariés. Son Président est élu parmi les représentants des salariés et son secrétaire parmi les représentants des employeurs. Elle se réunit au moins 3 fois par an. **La formation de ses membres doit être réalisée dans les délais impartis ou à une date convenue.**

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

au 01/05/2026

Le bureau

Présidente : DUBOIS-BROUTIN Christine
Vice-Présidente : GUYODO Caroline
Secrétaire : BRISHOUAL Eric

COMPOSITION

REPRÉSENTANTS EMPLOYEURS

MEDEF Morbihan
BRISHOUAL Eric - MEDEF Morbihan – Caudan - Secrétaire
GRAVELLE Agnès - PROFIL ARMOR – Auray - Membre
GUILLOU Philippe - MEDEF Morbihan – Caudan - Membre

CPME
Poste vacant

U2P
Poste vacant

REPRÉSENTANTS SALARIÉS

GUYODO Caroline - UD CFDT 56 – Lorient - CFDT - Vice-Présidente
MARKOVIC Marina - CREDIT MUTUEL ARKEA – Vannes - CFDT

BLANCHIER Eric - FONDERIE DE BRETAGNE - Caudan - CGT
JANDOT Lydia - CENTRE MUTUALISTE KERPAPE – Ploemeur - CGT

PIZZOLO BODIVIT Sandra - URSSAF Bretagne – Vannes - FO
LHULLIER Véronique - POLE EMPLOI - Séné - FO

GUILLOT Georges Yves - LES ATELIERS DU GOUT - Noyal-Pontivy - CFTC
KERSERHO Sophie - CELVIA ELABOREE – St Jean Brévelay - CFTC

DUBOIS-BROUTIN Christine - FRANCE TRAVAIL – Vannes - CFE-CGC - Présidente
Poste vacant

La Commission Médico-Technique

Le rôle de la **Commission Médico Technique (CMT)** est consultatif. Son collège formule des propositions relatives aux priorités du Service et aux actions à caractère pluridisciplinaire conduites par ses membres et élabore le projet de service soumis au Conseil d'Administration. Ses conclusions doivent être communiquées annuellement à la Commission de Contrôle.



COMPOSITION DE LA CMT

au 01/05/2026

Direction & Responsables

Directeur
Thomas LE NAI

Responsable du Département prévention des risques professionnels
Emmanuel BÉNÉSY

Responsable Pôle IDEST
Laurence LE BRAS

Responsable Qualité, logiciel métier et statistiques
Anne KARTEL

Responsable Secteurs médicaux
Oriane FLEURY

Médecins du Travail
15 médecins

Infirmiers Santé Travail
4 infirmiers

Conseillers en Prévention des Risques Professionnels
4 CPRP

Experts en Prévention des Risques Professionnels
4 EPRP

Coordonnateur/rices de centres
2 coordonnatrices

Assistant(e)s Médicaux
4 AM

Leurs missions

- Participer à la mise en œuvre des compétences pluridisciplinaires au sein du SPSTI.

Consultation sur :

- l'équipement du service
- l'organisation des Actions en Milieu de Travail (AMT) et du suivi de l'état de santé des travailleurs
- l'organisation d'enquêtes et de campagnes
- les modalités de participation à la veille sanitaire



Règlement intérieur

La Commission Médico-Technique a validé son règlement intérieur le 19 mars 2024.

LES SUJETS TRAITÉS EN 2025...



L'activité du service

- Organisation du Service,
- Pôle Médical,
- Pôle Prévention,
- Modernisation du Système d'Information (SI)
- Certification
- Actualités en Santé au Travail

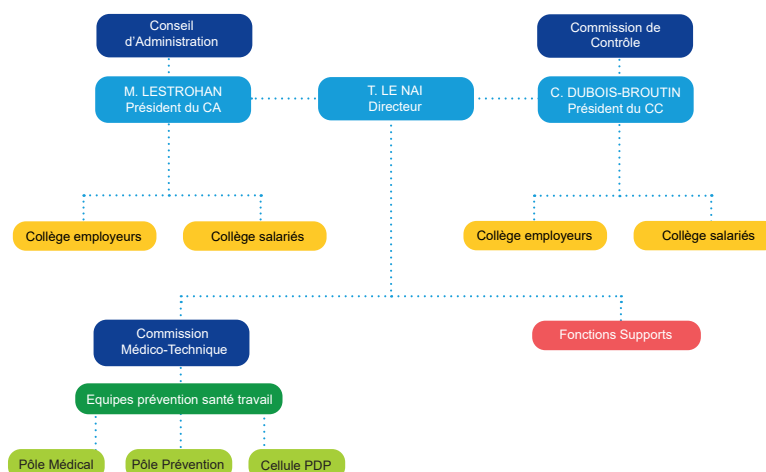
Nos équipes

Au sein de notre service, des équipes pluridisciplinaires collaborent pour assurer le suivi en santé travail des salariés et accompagner les entreprises adhérentes.



ORGANIGRAMME DE L'AMIEM

au 01/05/2026



Pôle Médical

50 Médecins du travail (40.95 ETP)

Le médecin du travail est un médecin spécialiste qui conseille l'entreprise, propose et réalise des actions de prévention en entreprise et assure le suivi médical des salariés. Il anime et coordonne l'équipe pluridisciplinaire.

10 Collaborateurs Médecins (8.25 ETP)

Le médecin collaborateur est un médecin issu d'une autre discipline qui s'engage à suivre une formation de 4 années pour l'obtention de la spécialisation en médecine du travail. Durant cette période, sous l'autorité d'un médecin du travail tuteur, il contribue au suivi individuel des salariés et participe à des actions de prévention en entreprise.

25 Infirmiers Santé Travail (22.90 ETP)

L'infirmier en santé au travail concourt au suivi individuel des salariés en assurant des Visites d'Information et de Prévention (VIP) et réalise des actions de prévention et de sensibilisation en entreprise.

85 Assistants Médicaux (75.80 ETP)

L'assistant médical assiste le médecin du travail, le collaborateur médecin et l'infirmier santé travail dans leurs activités : planification des visites, accueil physique et téléphonique, visite préalable, réalisation de certains examens complémentaires.

Pôle Prévention

Le Pôle Prévention met en œuvre, dans un cadre pluridisciplinaire, des actions de prévention et de protection de la santé et de la sécurité au travail.

Ce pôle aide également les adhérents dans la mise en place et le développement de politiques de prévention des risques au travail grâce à une action cohérente de l'ensemble des acteurs de santé au travail.



24 EPRP + PDP (22.25 ETP)

L'Expert en Prévention des Risques Professionnels (EPRP) assure des missions de diagnostic, de conseil, d'accompagnement et d'appui sur des champs de compétences spécifiques* à la demande et sous la responsabilité du médecin du travail.

(*ergonomie, hygiène sécurité environnement, toxicologie industrielle, psychologie en santé au travail, chimie, etc.)

15 CPRP (14.40 ETP)

Le Conseiller en Prévention des Risques Professionnel (CPRP) contribue au repérage des risques professionnels en réalisant des actions de prévention et des sensibilisations en entreprise coordonnées par le médecin du travail. Il veille également à la promotion de la santé au travail dans les entreprises.

La formation en quelques chiffres...



200 personnes formées



437 stagiaires accueillis



197 actions de formation



4 850 heures de formation

Pôle Administratif

9 Coordonnateurs de centre (8.60 ETP)

Le coordonnateur de centre assure :

- l'accueil téléphonique et physique des salariés
- un appui aux équipes médicales du secteur
- la communication entre le centre médical et les fonctions support et harmonise la gestion fonctionnelle et organisationnelle du centre médical.

29 Fonctions support (27.70 ETP)

Les fonctions support veillent au bon fonctionnement de l'association et accompagnent les équipes sur le terrain au quotidien. Les différents métiers concernés par ces fonctions sont notamment le pôle adhésions, les gestionnaires, les ressources humaines, l'informatique, les services généraux, la comptabilité, la communication, le service qualité, etc.

2 Personnel Entretien (0.99 ETP)

L'agent de propreté assure l'entretien des locaux de l'AMIEM en appliquant les protocoles définis. L'essentiel de cette activité est sous-traitée.

L'implantation du service



L'AMIEM compte 25 centres sur le département du Morbihan (56) et l'Ille-et-Vilaine (35).



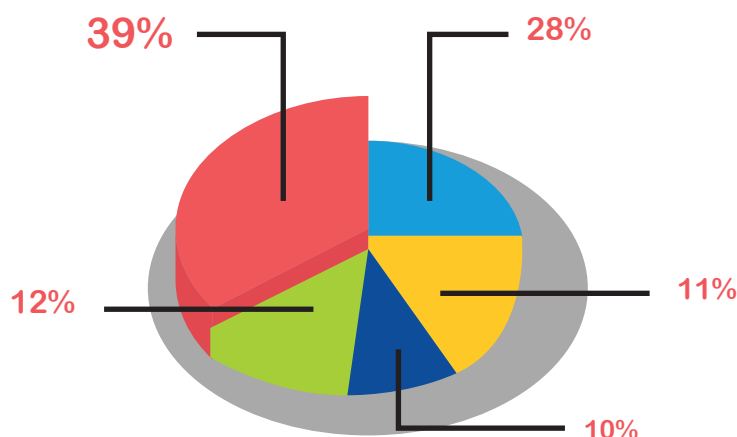
Les salariés

186 016 salariés suivis et facturés au 31/12/2025

28.0%	52 129 salariés issus d'entreprises de 0 à 9 salariés
36.3%	67 439 salariés issus d'entreprises de 10 à 49 salariés
28.9%	53 700 salariés issus d'entreprises de 50 à 299 salariés
6.8%	12 748 salariés issus d'entreprises de plus de 300 salariés

Répartition des salariés par secteur d'activité

● Commerce ● Service ● Industrie ● Construction ● Hébergement et restauration



En quelques chiffres...

186 016 salariés suivis et facturés au 31/12/2025

dont	9 962 apprentis	98 postes dirigeants
	5 094 salariés éloignés	5 travailleurs indépendants
	3 511 saisonniers	

+ 6 927 intérimaires vus en visite
204 intermittents du spectacle vus en visite

Les adhérents

22 100 entreprises adhérentes au 31/12/2025

80.94%	17 888 entreprises de 0 à 9 salariés
15.95%	3 526 entreprises de 10 à 49 salariés
2.97%	656 entreprises de 50 à 299 salariés
0.14%	30 entreprises de plus de 300 salariés



1/4 des entreprises n'emploient qu'1 salarié

TOP 10 - Répartition des adhérents par secteur d'activité

23.3%	5 140 adhérents issus du commerce
12.4%	2 750 adhérents issus de la construction
10.1%	2 237 adhérents issus de l'hébergement et de la restauration
9.2%	2 209 adhérents issus de l'industrie manufacturière
8.3%	1 838 adhérents issus des activités spécialisées, scientifiques et techniques
6.9%	1 526 adhérents issus de la santé humaine et action sociale
6.0%	1 335 adhérents issus de services administratifs et de soutien
5.9%	1 293 adhérents issus d'autres activités de services
4.1%	906 adhérents issus d'autres activités financières et d'assurance
3.1%	680 adhérents issus des arts, spectacles et activités récréatives

Le projet de service

Le projet de service 2024 - 2028 s'attache à définir les grandes orientations du service pour cette période. Il s'articule pour majeure partie autour de la mise en œuvre de la loi du 2 août 2021 en cohérence avec les priorités nationales et régionales.



L'état d'avancement du projet de service :

1	Renforcer la prévention au sein des entreprises en ciblant notamment les TPE / PME	59%
2	Contribuer au maintien en emploi et à la lutte contre la désinsertion professionnelle des publics vulnérables	58%
3	Mettre en œuvre un suivi individuel en santé au travail adapté et assurer la traçabilité des expositions pour chaque salarié et chaque entreprise	58%
4	Ajuster les ressources humaines, matérielles et immobilières	80%
5	Adapter nos systèmes d'information	50%
6	Renforcer la communication à l'AMIEM et l'appui du pôle documentation	82%
7	Mise en œuvre de la certification	70%

L'offre socle



La loi du 2 août 2021, pour renforcer la prévention en santé au travail, prévoit que les entreprises et leurs salariés bénéficient d'un ensemble commun de services de la part des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) sur l'ensemble du territoire.

Ces services sont regroupés sous le nom d'**offre socle** et sont inclus dans la cotisation annuelle. Cette offre socle s'oriente autour de 3 volets majeurs pour une prise en charge globale de la santé des salariés.

VOLET 1 : LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La prévention des risques professionnels recouvre l'ensemble des dispositions mis en œuvre pour assurer la santé et la sécurité des salariés.

L'AMIEM accompagne les acteurs de l'entreprise dans l'identification des situations de travail, l'analyse des risques, l'amélioration des connaissances en santé / sécurité et la mise en place d'une démarche de prévention efficace.

VOLET 2 : LE SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS

Les salariés bénéficient d'un suivi de leur état de santé et ce, dès leur embauche et tout au long de leur parcours professionnel, selon leur âge, leurs conditions de travail et des risques auxquels ils sont exposés.

Le suivi est réalisé par un médecin du travail ou un infirmier dans le respect du secret médical.

VOLET 3 : LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

La PDP consiste en l'accompagnement d'un salarié rencontrant des difficultés de santé impactant sa capacité de travail et son avenir professionnel.

L'enjeu de la PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle) est majeur :

- pour le salarié : conserver une activité professionnelle afin d'assurer une vie sociale / familiale et un équilibre financier ;
- pour l'employeur : conserver les compétences professionnelles dans son entreprise, limiter le turn-over, assurer un équilibre économique et éviter les conséquences d'un licenciement pour inaptitude.

Prévention des risques professionnels



4 902 Actions en Milieu du Travail (AMT) réalisées par le Pôle Médical

2 617 AMT traitées par le Pôle Prévention

1 602 AMT traitées par les CPRP

1 015 AMT traitées par les EPRP

Les Fiches Entreprises (FE)

18 709 adhérents actifs ou suspendus éligibles à la FE

15 209 FE de plus de 4 ans

3 500 FE de moins de 4 ans



Principales activités réalisées par les Équipes Santé Travail



1 627 études de poste



1 308 Fiches d'Entreprise

Principales activités réalisées par le Pôle Prévention



1 194 repérages d'évaluation des risques



793 études de postes



190 risques chimiques



117 sensibilisations



72 démarches ergonomiques



63 accompagnements individuels DUERP

Principales sensibilisations collectives réalisées par l'AMIEM



149

sessions de sensibilisation

879

salariés sensibilisés

dont :

Action de formation et prévention saisonniers - *234 participants*

Webinaire "Travail sur écran" - *203 participants*

Rencontres primo-adhérents - *195 participants*

Travail de nuit / Travail posté - *186 participants*

Le groupe victimologie

41
APPELS
REÇUS

Principales sollicitations

21 interventions du dispositif AMIEM Victimologie

20 orientations / conseils de conduite à tenir



02 97 37 11 11



En savoir plus

Assurer le suivi individuel de l'état de santé des salariés



95 139 visites réalisées en 2025

25 037 visites périodiques (26.32%)
70 102 visites non-périodiques (73.68%)

35 690 visites d'embauche	50,9%	10 255 visites de reprise	14.6%
13 143 visites occasionnelles	18.7%	110 autres visites	0.2%
10 904 visites de pré-reprise	15.6%		

La catégorie de suivi déclarée par les employeurs

63.7% **SIS** Suivi Individuel Simple
19.6% **SIA** Suivi Individuel Adapté
16.7% **SIR** Suivi Individuel Renforcé

- L'employeur détermine la catégorie de suivi
- Le médecin détermine la périodicité en fonction de l'état de santé, des expositions et de l'âge

Personnes avec autorisation de conduite ou travaux sous tension

*ANCIMA : Attestation de Non-Contre Indication Médicale à Autoriser



28 589
autorisations de conduite



13 796
travaux sous tension

Changement de législation au 1^{er} octobre 2025 pour les habilitations électriques



En savoir plus

Personnes suivies par type d'exposition SIR



13 142
agents biologiques des groupes 3 et 4



13 777
agents CMR



Assurer le suivi individuel de l'état de santé des salariés



Les examens réalisés en interne



Questionnaire
156 927 questionnaires envoyés



Ophtalmologie
108 638 examens



ORL
59 495 audiométries tonales
ou vocales



Analyse d'urine
12 015 examens



Pneumologie
4 497 mesures de la capacité
vitale lente et de l'expiration
forcée



Cardio-vasculaire
273 électrocardiographies

EXAMENS COMPLÉMENTAIRES EN EXTERNE...



Radios pulmonaires
575 réalisées



TDM thoraciques
116 réalisées



Rhinos fibroscopies
43 réalisées

Les orientations médicales

22 055 orientations

6 081 médecins traitants
4 323 ophtalmologues
1 502 ORL



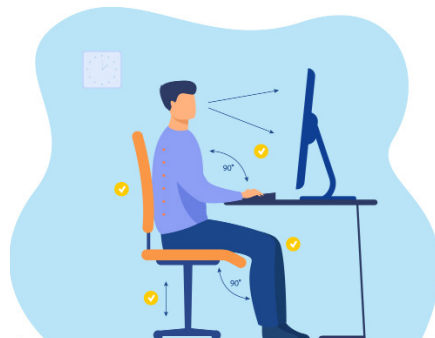
Assurer le suivi individuel de l'état de santé des salariés



Les propositions d'aménagement

4 173

propositions d'aménagement, d'adaptation,
de transformation du poste de travail



2 873

propositions d'aménagement
du temps de travail



L'activité médicale en quelques chiffres...



95 139
actes

dont **73.68%**
de visites non périodiques

+7 596
dispenses d'embauche



145 207
salariés convoqués

7 209 salariés excusés
3 404 salariés absents

4.2% d'absentéisme aux visites



6 927
visites intérimaires

1 790
visites de salariés éloignés

1 450
visites saisonniers

Assurer le suivi individuel de l'état de santé des salariés



Les inaptitudes

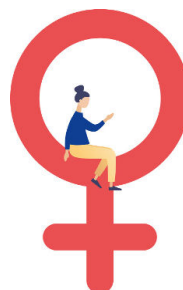
1 835 salariés déclarés inaptes *soit 55.82 inaptitudes par médecin*

dont :

21.2% 40 à 49 ans

29.1% 50 à 59 ans

18.7% 60 à 69 ans



48% sont des femmes

Les principaux motifs d'inaptitude



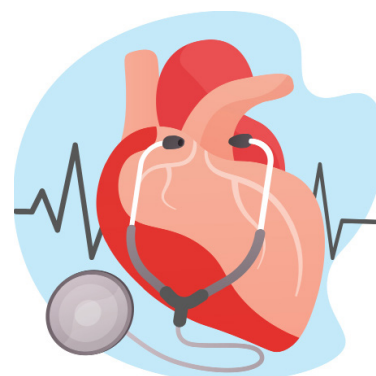
712 locomoteur



548 neuropsychiatrie



88 neurologie



73 cardiologie



67 oncologie

172 autres

Prévenir la Désinsertion Professionnelle (PDP)



Au sein de l'AMIEM, la PDP est assurée :

- par l'**Equipe Santé Travail (EST)**, référente de l'entreprise, qui est en lien avec l'équipe pluridisciplinaire ;
- par la **cellule PDP, en appui des Equipes Santé Travail (EST)**, composée de 3 médecins du travail dont, 1 médecin coordonnateur de la cellule, de 2 chargées de maintien et de 2 assistantes médicales (pour la partie administrative).

Les EST et la cellule PDP font le lien avec les **partenaires** (CAP EMPLOI, CPAM, CARSAT, Services de rééducation / réseau Comète, etc.).

Equipe Technique Maintien (accompagnement partenarial)

22 dossiers clôturés

- 41% < 6 mois
- 23% entre 13 et 24 mois
- 14% entre 10 et 12 mois
- 13% entre 6 et 9 mois
- 9% > 24 mois

Le profil des patients

- 56% d'hommes
- 43% ont entre 50 et 59 ans
- 98% mis en arrêt de travail

1/3 des pathologies sont en lien avec le travail



72 dossiers



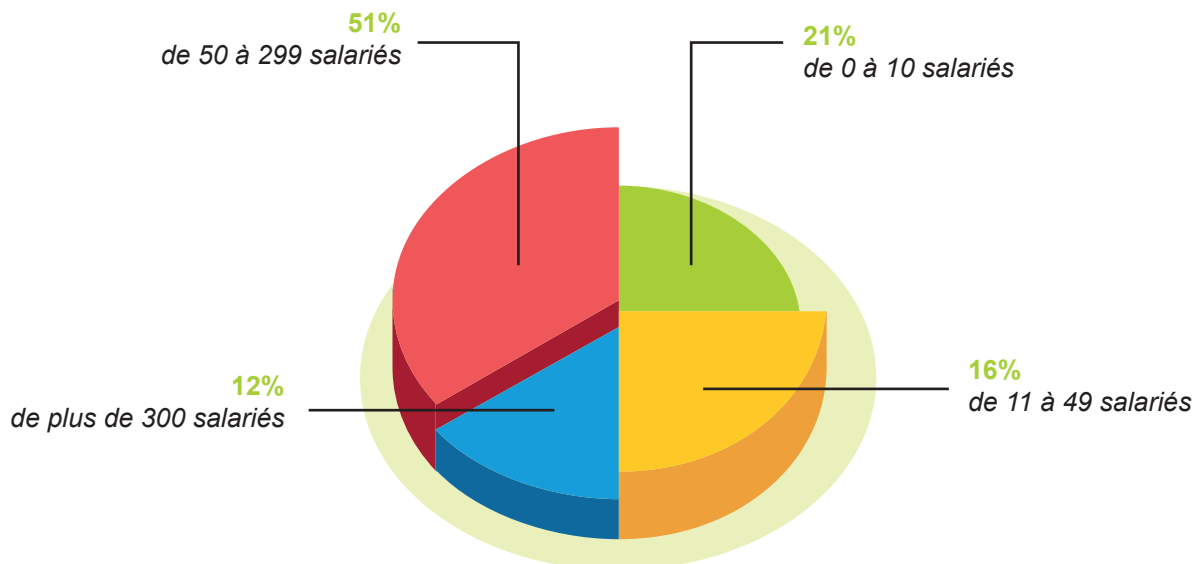
PARTENAIRES

CPAM, CO-RESO, CARSAT, CAP EMPLOI, Réseau COMETE (Kerpape)

Taille et secteur d'activité des entreprises

- 36% industrie manufacturière
- 17% construction
- 14% activité administrative / enseignement
- 12% commerce (réparation d'automobiles et de motocycles)

- 8% santé humaine et action sociale
- 7% transport et entreposage
- 6% hébergement et restauration



Prévenir la Désinsertion Professionnelle (PDP)



Equipe Activ' Maintien (accompagnement individuel)

325 nouvelles prises en charge	219 dossiers clôturés
205 nouvelles demandes	57% de femmes
89% des personnes sont en arrêt	55% des personnes ont moins de 49 ans



Jeudi 18 décembre 2025, CHEOPS Bretagne et Présanse Bretagne (dont fait partie l'AMIEM) ont officialisé leur partenariat afin de renforcer leur coopération au service de la prévention, de la santé au travail et de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap en Bretagne.

CO-RESO en quelques chiffres...



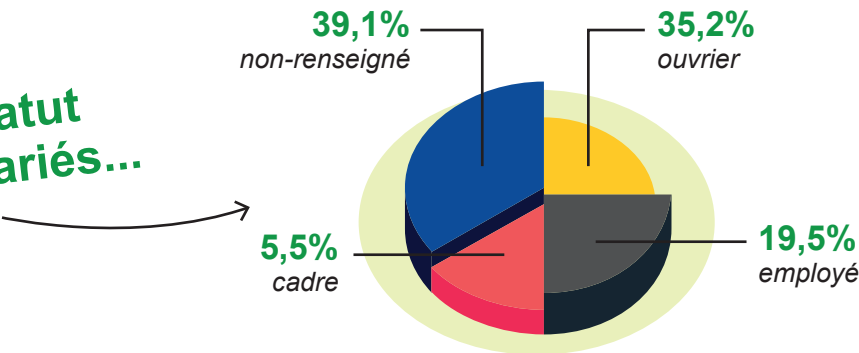
2 assistantes sociales	128 demandes d'interventions	116 vacations annuelles
----------------------------------	--	-----------------------------------

Part des salariés orientés par les médecins

51,6% de femmes
66% ont plus de 55 ans

51,6% salariés en arrêt maladie	7% salariés en AT/MP
31,3% salariés en activité	7% en Temps Partiel Thérapeutique

Le statut des salariés...



La santé du dirigeant



Dispositif d'Aide aux Dirigeants AMIEM (DAD)

L'objectif du DAD est de prévenir et d'accompagner les dirigeants d'entreprise (TPE/PME) qui se trouvent en difficulté.

Ce dispositif permet de détecter les dirigeants en souffrance et d'assurer un rôle de relais vers des associations identifiées ou autre professionnel.

Dispositif AMAROK e-santé

L'AMIEMs'associe à l'observatoire Amarok, pour proposer un outil **d'auto-évaluation de la santé des dirigeants**.

Il s'agit d'un test **anonyme** et **gratuit** qui évalue les intensités moyennes de satisfaction et de stress.



Pour en
savoir plus

Dispositif AMAROK

Mise en place
en février 2024

1 newsletter adhérents
envoyée en juin 2025

Amarok en quelques chiffres...



168 évaluations
de la santé terminées



17 accès à la prise en
charge individuelle possible



64 dépistages
du burn-out terminés



11 prises en charge demandées
et réalisées par les psychologues
de l'AMIEM

Modernisation du Système d'Information (SI)

Dans le cadre de l'amélioration continue de ses services, l'AMIEM a engagé une démarche ambitieuse de modernisation de son Système d'Information.

Cette évolution se traduit notamment par le renouvellement de nos solutions logicielles (PADOA notamment), permettant d'optimiser le suivi en santé au travail des salariés, de renforcer la qualité de la relation avec nos adhérents et d'améliorer l'expérience des usagers comme des professionnels. Ces nouveaux outils offrent davantage de fiabilité, de traçabilité et de fluidité dans le traitement des informations.

Par ailleurs, cette transformation s'accompagne du déploiement d'une nouvelle infrastructure informatique conforme aux exigences d'un Hébergement de Données de Santé (HDS). Cette évolution répond aux enjeux majeurs de sécurité, de confidentialité et de conformité réglementaire liés au traitement des données sensibles. Elle garantit un niveau élevé de protection des informations, en adéquation avec les standards actuels en matière de cybersécurité et de protection des données.



Une visibilité digitale

SITE INTERNET

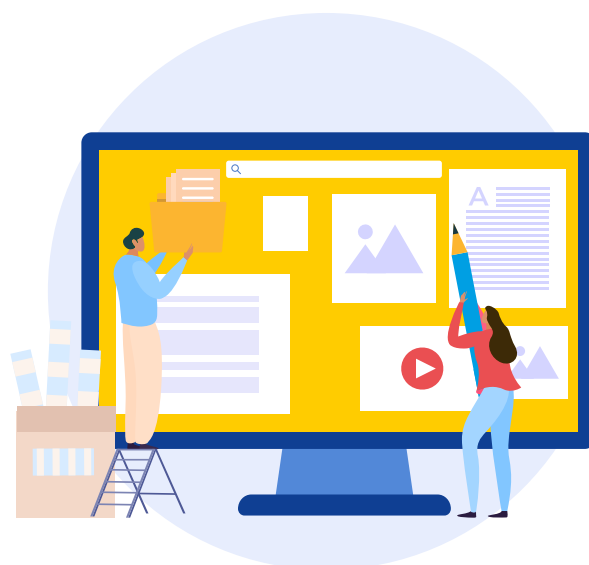
127 967 visites
281 206 pages consultées
9 053 téléchargements

DOCUMENTATION

615 commandes de plaquettes
8 833 plaquettes AMIEM

NEWSLETTER

164 554 newsletters adressées
13 campagnes
56,02% taux d'ouverture



RÉSEAUX SOCIAUX

924 abonnés sur LinkedIn
35 publications

INTRANET

222 articles publiés
49 newsletters envoyées

La démarche qualité

La loi du 2 août 2021, renforçant la prévention en santé au travail, impose une certification obligatoire des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).

Un nouveau référentiel de certification a été élaboré par nos partenaires sociaux : l'Afnor SPEC 2217. Depuis 2025, chaque SPSTI fait donc l'objet d'une première évaluation, afin d'apprécier la mise en œuvre des trois volets de l'offre socle de service :

- la prévention des risques professionnels
- le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs
- la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)



En juin 2025, Afnor Certification (organisme indépendant) a évalué l'AMIEM, qui a obtenu la certification SPEC 2217 – niveau 1. Tous nos centres sont certifiés : une reconnaissance qui confirme l'harmonisation et la qualité de notre service sur l'ensemble du territoire couvert par l'AMIEM.

Un audit de suivi à un an prévu en juin 2026 vérifiera que les engagements pris lors de la certification initiale sont bien mis en œuvre et que notre démarche qualité se poursuit dans la durée.

Notre objectif s'engage dès à présent dans la préparation de l'étape suivante : l'obtention du niveau 3 marquant une montée significative sur l'ensemble de nos pratiques pour 2027.



PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES / RGPD

Dans le cadre de notre mission de prévention et de suivi de la santé au travail, nous sommes amenés, en tant que responsable de traitement, à collecter des données personnelles, à les utiliser et à les conserver.

Nous attachons la plus grande importance au respect des règles relatives à la protection des données personnelles et nous nous engageons à ce que leur collecte et leur traitement soient conformes aux dispositions de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 dite «Loi Informatique et Libertés» et du Règlement (UE) 2016-679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation des données, dit « RGPD ».

A cet effet nous avons désigné un délégué à la protection des données (DPO) et en avons fait déclaration à la CNIL.

L'ensemble de notre personnel est soumis au secret professionnel et/ou au secret médical.

CHARTRE INFORMATIQUE

La charte informatique mise en place par l'AMIEM permet de fixer un cadre adapté à l'utilisation par les salariés des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) : ordinateur, messagerie électronique, etc.

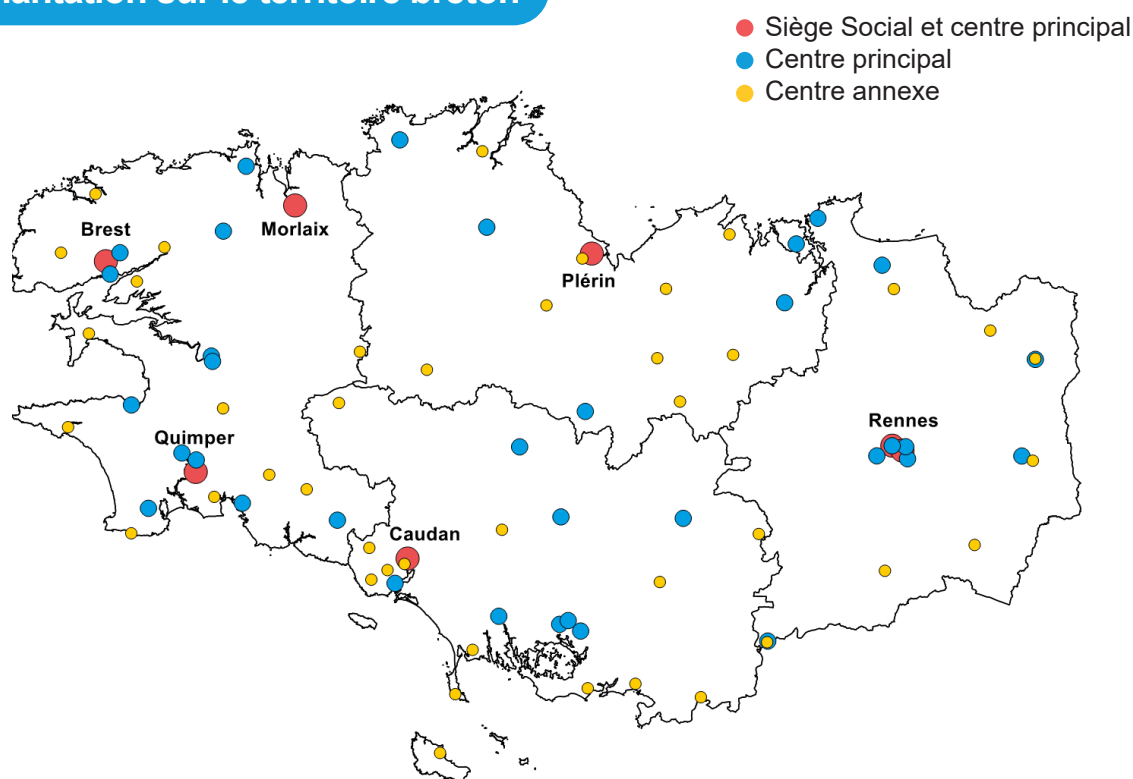
Le réseau Présanse

Association à but non lucratif, Présanse est l'organisme représentatif de plus de 160 SPSTI regroupés en 13 associations régionales.



Présanse Bretagne représente les 7 Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises bretons et fait évoluer la santé au travail afin d'améliorer le service rendu aux entreprises et aux salariés bénéficiaires.

L'implantation sur le territoire breton



Présanse Bretagne en quelques chiffres...

au 31/12/2025



840 900

salariés suivis



80

lieux de consultation



78 400

entreprises adhérentes



990

professionnels

285 assistants médicaux

227 médecins du travail

142 infirmiers

148 préventeurs spécialisés

146 fonctions support

42 autres professions

Nos engagements RSE

Dans un contexte de transformation économique, sociale et environnementale, l'AMIEM inscrit ses actions dans une démarche de responsabilité sociétale visant à concilier performance, utilité sociale et respect de l'environnement. Cette démarche s'appuie sur des principes d'amélioration continue, de transparence et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes.

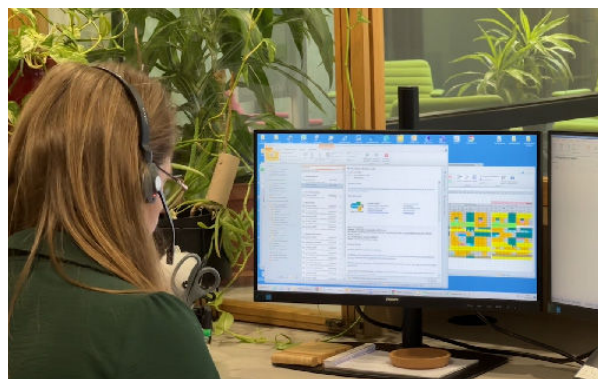
Voici quelques exemples d'engagements réalisés en 2025 :

VIDÉO MÉTIERS



Promouvoir les métiers de l'AMIEM pour valoriser les missions de chacun et renforcer une culture commune au sein de l'organisation.

Épisode 1 - Le métier
de Coordonnateur de centre



OCTOBRE ROSE

L'AMIEM a offert, à ses salariés, l'inscription aux courses de soutien à la lutte contre le cancer organisées sur son secteur géographique.



FORMEZ GRATUITEMENT

vos salariés à la prévention des risques grâce au

E-LEARNING



L'AMIEM propose en libre accès 13 modules d'e-learning à destination de ses entreprises adhérentes (évaluations des risques professionnels, risque chimique, risque manutention, vieillissement au travail, etc.)

www.amiem.fr

Retrouvez ici le catalogue
des sensibilisations 2026 !





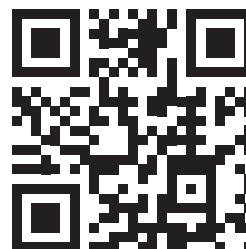
santé au travail



www.amiem.fr



Amiem - Service de Santé au Travail



Association Médicale Inter-Entreprises du Morbihan et Localités Limitrophes

Tél : 02.97.362.262

1 Chemin de Locmaria Pantarff - CS 45591 - 56855 CAUDAN Cedex